



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2021-043

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2021-04-06-00002 - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES - Délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire relatif à la gestion de la Cité administrative de Laval à compter du 08 03 2021 (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques 53

53-2021-04-06-00002

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES - Délégation
spéciale de signature en matière
d'ordonnancement secondaire relatif à la
gestion de la Cité administrative de Laval à
compter du 08 03 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Finances publiques de la Mayenne**
24 allée de Cambrai
53014 Laval Cedex



FINANCES PUBLIQUES

**DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
RELATIF A LA GESTION DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE LAVAL**

Mme Isabelle GUYOT
Administratrice des Finances publiques,
directrice du pôle Pilotage et ressources, Stratégie, Budget, Immobilier et Logistique (PPR)
de la Direction départementale des Finances publiques de la Mayenne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la Mayenne à compter du 8 mars 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°53-2021-04-06-00001 du 6 avril 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Isabelle Guyot ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Préfet de la Mayenne du 6 avril 2021, seront exercées par :

- M^{me} Géraldine Ozan, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la division budget, immobilier, logistique,
- M. Yann Becam, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Budget,
- M^{me} Ghislaine Foucher, contrôleur principale des Finances publiques, service Budget
- M^{me} Delphine Meslin, contrôleur des Finances publiques, service Budget,
- M^{me} Béatrice Rousseau, contrôleur des Finances publiques, service Budget.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne. Elle prend effet rétroactivement au 08 mars 2021 et annule et remplace la précédente du 1^{er} septembre 2020.

A Laval, le 6 avril 2021
La directrice du pôle Pilotage et Ressources

signé

Isabelle Guyot